

PROTECTION DE L'ENFANCE. — La visite des enfants confiés par le Comité roubaixien de protection de l'enfance a lieu tous les vendredis de 3 heures à 5 heures au siège du Comité, 151, rue de l'Industrie près de la rue d'Ally.

Les personnes qui s'intéressent à cette œuvre de bienfaisance et tout particulièrement les mères de famille sont invitées à assister à cette inspection et à se rendre compte par elles-mêmes du fonctionnement de la Société. Elles pourront consulter les services rendus, à la Protection de l'Enfance, par le Comité des dames.

Rappelons que dans le dernier exercice il a été, en dehors des conseils donnés, distribué 7.550 litres de lait, 82 bibérons et stérilisateur, 107 layettes et trousseaux comme récompenses.

Les souscripteurs toujours plus nombreux de cette œuvre populaire, peuvent constater qu'il est fait bon emploi de leur argent.

UNE ADJUDICATION POUR L'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES. — Jeudi, à deux heures du matin, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des travaux pour l'entretien des propriétés communales jusqu'au 31 décembre 1903.

Le bureau était présidé par M. Ponthieu, adjoint au maire, assisté de MM. Dujardin et Kimpé, conseillers municipaux. L'adjudication était divisée en huit lots, comme suit :

- 1^{er} Lot. — Terrassements, maçonnerie, etc., 12.000 francs par an. — 2^e Lot. — Enduit, plâtre, etc., 3.000 francs par an. — 3^e Lot. — Charpente, menuiserie, etc., 16.000 francs par an. — 4^e Lot. — Concrètes, singeries, etc., 12.000 francs par an. — 5^e Lot. — Bergerie, écurie, etc., 8.000 francs par an. — 6^e Lot. — Peinture, vitrerie, etc., 21.000 francs par an. — 7^e Lot. — Canalisation de gaz et d'eau, etc., 6.000 francs par an. — 8^e Lot. — Mobilier, tapiserie, etc., 4.000 francs par an.

Voici les résultats : 1^{er} Lot : Soumissionnaire : MM. Léon Planquart, avec un rabais de 1 fr. % ; C. Dreyfus, 9 % ; Edmond Beale, 10 % ; adjudicataire. — 2^e Lot : Soumissionnaire : MM. François Chantry, 27,60 % ; et Désiré Decock, 30,75 % ; adjudicataire. — 3^e Lot : MM. Jean Degraeve, 9 % ; Vanacker Florin, 8,25 % ; Fournier-Rose, 5 % ; Marq-Dubuis, 10 % ; et Jules Lecapitaine, 13,75 % ; adjudicataire. — 4^e Lot : MM. Paul Planquart, 12,75 % ; Arthur Bourgois, 6,75 % ; et Florimond Desbarbier, 23,75 % ; adjudicataire. — 5^e Lot : MM. Desrivend frères, 21,75 % ; Vernier et Wiron, 12,50 % ; et Lawere-Lemaire, 26,25 % ; adjudicataire. — 6^e Lot : MM. Henri Fontaine, 40 % ; Gilman Théodore, 38,25 % ; Goubé Gaston, représentant de la Société « Le Travail », 38,25 % ; et Eugène Carbonnel, 42,75 % ; adjudicataire. — 7^e Lot : MM. Paul Planquart, 12,75 % ; Arthur Bourgois, 7,75 % ; et Florimond Desbarbier, 21,75 % ; adjudicataire. — 8^e Lot : MM. Dufosse-Coussart, 5 % ; et Pruvost-Delbecq, 16 % ; adjudicataire.

LES SOCIÉTÉS QUI NAISSENT. — Par arrêté préfectoral en date du 24 mai 1901, « Le Volo-Club Algérien » (P. I.), dont le siège sera chez M. Duquenne, 63, rue Descaulx, a été autorisé à se constituer légalement.

LA TENUE D'ÉTÉ DES FACTEURS DES POSTES. — Les facteurs des Postes viennent de recevoir, pour la première fois, une tenue d'été, composée d'un costume en ouïllé avec boutons dorés. C'est à M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, qu'ils doivent cette innovation.

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Les subventions suivantes, prélevées sur les comptes abandonnés des caisses d'épargne, pour les sommes prescrites au 31 décembre 1899, ont été accordées aux sociétés de secours mutuels à Roubaix, ci-après désignées : Cercle des Employés du commerce, 7 francs 75. — Société d'Jeanne-d'Arc, 10 francs 75 ; ouvriers du bâtiment, 4 francs 25 ; prévoyants de l'Industrie et du commerce roubaixiens, 233 francs ; la Sainte Famille, 9 francs 25.

DEUX GAMINS ARRETES POUR VAGABONDAGE. — Les agents de police Drouleu et Leclerq, qui étaient en patrouille, boulevard de Beaurepaire, dans la nuit de mercredi à jeudi, ont rencontré deux gamins de 10 à 12 ans, qu'ils ont conduits au poste. Les enfants ont déclaré se nommer Jean-Baptiste Couthier et Noël Lefebvre, demeurant tous deux à Tourcoing, le premier, rue des Trois-Pierres, et le second rue de la Blanche-Porte.

Ces deux gamins ont été remis à leurs parents jeudi après-midi.

LA GRANDE MÉDAILLE D'OR à l'exposition universelle de 1900 a été décernée au *Beurre d'Ostcamp*, reconnu le meilleur, le plus fin, le plus pur des produits.

Sa vogue si méritée, multiplie encore chaque jour sa belle clientèle.

Le kilogramme 3 fr. 30. salé en mottes de 2 kil. 3 fr. 10.

Dès à présent on reçoit les commandes pour les beurres de conserve, dont la laiterie a fait sa spécialité. — Ce beurre est garanti un an — et se conserve dans les conditions les meilleures. S'adresser pour les conserves, rue du Bois, 13.

DEUX LILLOIS ARRETES POUR VOL COMMIS A ROUBAIX. — M. Foucart, commissaire de police du 3^e arrondissement, à Lille, a mis en état d'arrestation Joseph Colinet, âgé de 21 ans, employé de bureau, et Juliette Vansuovort 20 ans, couturière, demeurant tous deux rue du Vieux-Faubourg, 43, à Lille, pour vol d'un couvre-lit d'une valeur de 10 francs, commis chez M. Bourghelle, cabaretier, rue Nain, 31.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un rattacheur de la filature de Mme veuve Millé et fils, a été blessé par un fil de fer, pendant son travail. M. le docteur Debuchy a examiné l'ouvrier, J.-B. Coussart, âgé de 41 ans, demeurant rue du Nouveau-Monde, et lui a prescrit quelques jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, l'un des ouvriers, Arthur Verley, âgé de 21 ans, demeurant rue Thiers, à Watrelos, a été blessé au poignet droit. M. le docteur Lepoit lui a prescrit cinq jours de repos.

— Joseph Massé, aide-maçon, âgé de 26 ans, demeurant rue d'Alger, a été blessé à la jambe droite, en tombant d'un échafaudage. L'ouvrier, qui travaillait pour le compte de M. Paul Ramon, entrepreneur, devra, d'après M. le docteur Diarra, subir huit jours de repos.

— A la Société Anonyme, l'un des ouvriers, Jean Roucaux, âgé de 44 ans, demeurant place de Trichon, a été fait des contusions au thorax, en tombant. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepoit.

— Un domestique de la brasserie Union Roubaix-Tourcoing, a été fait des contusions en tombant de cheval. M. le docteur Delattre, qui a examiné l'ouvrier, Victor Savary, âgé de 21 ans, demeurant rue Meyerbeer, lui a prescrit deux jours de repos.

— Un tisserand, Constant Descaut, âgé de 31 ans, demeurant rue de Roubaix, à Mouvaux, a été blessé au gros orteil gauche, par la chute d'un poids. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Ternyck frères, fabricants, devra, d'après M. le docteur Piquet, subir huit jours de repos.

NOUVELLE JALOUSIE dite « ELEGANTE » (brevetée), Bauvaux, 266, r. du Blanc-Sea, Tourcoing.

Communications

ROUBAIX. — Grande-Fanfare. — Répétition, vendredi, 31 mai, pour les instructions relatives à la sortie de dimanche matin, avec le Syndicat mixte de l'Industrie Roubaixienne. En outre, au siège de la fanfare, des lots destinés à remplacer la fête de lundi de Pâques, empêchés par le concert qu'a donné ce jour-là, la société à Croix.

Chambre syndicale des Employés et Ouvriers des Travaux de Roubaix-Tourcoing et environs. — Réunion générale samedi 1^{er} juin, à six heures du soir, 14, rue Pellart. Présence indispensable ; questions importantes.

Syndicat des Travailleurs Français. — Une réunion de Commission se tiendra dimanche, 3 juin, à dix heures et demie du matin, chez M. Jules Flipo, Grande-Rue, 87. Ordre du jour : Questions diverses.

LA REVOGATION DU SECRÉTAIRE DE LA MAIRIE. — En annonçant, avant hier, que des dissentiments avaient surgi entre le maire de Croix et son secrétaire, nous faisons prévoir la révocation imminente de M. Guyot.

De nouveaux renseignements nous permettent de dire que l'arrêté de révocation a été pris, mercredi après-midi, signé par le maire, et qu'il a été notifié, dans la soirée, au secrétaire de la mairie.

Quant à la cause de cette révocation, mystère ! L'arrêté, paraît-il, n'en fait nulle mention. D'autre part, le bruit court qu'un « non fait nulle mention » d'une ville voisine, aurait offert sa médiation pour que la mesure soit mitigée et transformée en simple démission forcée.

LA MAIRIE. — Pour ne pas entraver l'administration des affaires communales, M. Delaunoy, maire, et ses adjoints, dont nous avons annoncé la démission qu'il décide de rester en fonctions jusqu'aux élections complémentaires.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 93 ans, de M. Jean-Baptiste Lepers, père de M. J.-B. Lepers, conseiller municipal. Le vénérable vieillard, qui était le doyen d'âge des habitants de Watrelos, a consacré jusqu'à son dernier moment toute sa sollicitude à ses enfants, à ses familles Lepers et Gros-Lepers, non plus vivants, mais défunts.

Les funérailles auront lieu lundi prochain, à dix heures. La DUCASSE de la commune se fera dimanche prochain.

L'ANNONCE. — Un cheval emporté. — Jeudi soir, vers quatre heures et demie, le voiture de M. Jean Delaunoy, de Sall'et, appartenant au propriétaire de la ferme de Sall'et, attaché à tout-à-coup, l'animal partit tout à coup, au galop dans la direction de Sully. Sur son passage, il a causé de graves dommages à divers particuliers.

UNE ENQUÊTE sera ouverte à la mairie du 1^{er} juin, relativement à une demande faite par M. Motte-Joseph fils, industriel à Roubaix, à l'effet d'obtenir l'autorisation de rétablir et de recueillir le comble de Leers dans la partie comprise entre le route départementale et le chemin rural reconstruit, dit du Coly, sur une longueur d'environ 420 mètres.

Les observations pour ou contre ce projet seront reçues à la mairie, sur un registre, pendant le temps que durera l'enquête.

UN ATTELAGE RENVERSE. — Jeudi matin, vers onze heures, un chariot chargé de foin, appartenant à M. Salambier, cultivateur, passant rue de Leers, en face de la rue de la Machine, a été renversé par suite de deux roues de derrière se rompant, et le chariot versé sur la chaussée. Dans l'après-midi la rue a été dégagée.

LES ÉPAGES. — Le réticule dont nous avons signalé la trouvaille, a été remis à sa propriétaire, Mme Juliette Dhéere, demeurant à Ham.

UN VOL D'ARMEMENT. — Un épier du Petit-Lannoy, M. Auguste Prévost, vestales, jupes, etc., de l'argent dans son comptoir, a été volé par un porteur-messager, contenant trois pièces de cinq francs et plusieurs pièces de un et de deux francs, avant d'être allé au casier qui se trouve au sous-sol.

L'épicheur a été arrêté, et a été condamné, le veille au soir, à cinq ans de prison, pendant son absence. A son retour, il a été remis en liberté. Il croit que le comptable a dû entrer par le jardin de derrière.

VOL D'UNE MONTRE. — Un monsieur, M. Jules Mathieu, a été aperçu, jeudi matin, qu'on avait volé son montre, une montre en argent d'un valeur de trente francs. La porte d'entrée du moulin a été fracturée. L'auteur de ce vol est inconnu.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE PATERNOSTER. — Jeudi ont été célébrées, à dix heures, au temple de la Grand-Baillière, les funérailles de M. Maurice Paternoster, ce jeune élève du Pensionnat Saint-Joseph, à Saint-Omer, enlevé à l'affection des siens, dans sa seizième année.

Le cercueil était porté par des ouvriers de M. Arthur Paternoster, père du défunt. Les coins du cercueil étaient tenus par quatre élèves du Pensionnat saint-Joseph. Le cercueil était conduit par M. Arthur Paternoster, accompagné de M. l'abbé Delaunoy, curé de Petit-Baillière, et par M. Victor Paternoster, oncle du défunt, qu'accompagnaient les Frères Evariste, directeur du Pensionnat. Au cimetière, un des camarades du défunt, M. Léon Brongrain, d'Armas, a prononcé en nom des maîtres et des condisciples, un discours très ému, et a retracé les qualités de M. Maurice Paternoster.

M. Louis Constant a adressé ensuite, au nom des ouvriers de la maison, un dernier adieu au défunt, qui a été recueilli par son père, ayant eu déjà gagné l'estime et l'affection des ouvriers de la maison Paternoster.

LE CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ RÉUNI, JEDI, à quatre heures du soir, à la Mairie, sous la présidence de M. Lucien Thiéry, maire. Bénévoles : MM. J. D. Lettre, A. Watillon, L. Cahy, J.-B. Robin, J. Roman, H. Thiéry, Manigault, P. Duchatel, J.-B. Soule, L. Desobry, etc.

— Compte administratif du Maire. — Lecture est donnée du compte administratif du Maire, Reçettes, 7.261 fr. 44 ; dépenses, 8.566 fr. 87 ; excédent de dépenses, 1.305 fr. 43 ; Excédent de recettes, 1.305 fr. 43 ; reliquat définitif, 900 francs. — Adopté.

— Budget additionnel. — Le Conseil vote le budget additionnel s'élevant à 1.120 francs en recettes et à 36 francs en dépenses. — Le budget primitif se monte à 5.215 fr. 10. — Adopté.

— Budget civil. — Ce budget ne comprend que les recettes ordinaires et se monte à 600 francs. — Adopté.

— Recettes du Marché d'Ally. — Lecture est donnée d'une lettre préfectorale invitant le Conseil à donner son avis sur le projet tendant à établir que le marché d'Ally serait mieux à l'avantage tous les jours au lieu de fermer et de rouvrir les jours de chaque mois. — Le Conseil donne son avis favorable.

— Institut Pasteur. — Le Conseil vote la somme de 10 francs pour subvention à l'Institut Pasteur de Lille. — Supplément de traitement au percepteur. — Une augmentation de traitement de 50 francs est votée en faveur de M. Isidore, percepteur à Annapes.

La séance est levée à six heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie, jeudi soir, en session ordinaire de mai, sous la présidence de MM. Henri Pouchain, maire.

La séance est ouverte à six heures. Trois conseillers sont présents : M. Dhomal, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 février, qui est adopté sans observations.

— Compte administratif du Maire. — Recettes ordinaires, 7.261 fr. 44 ; dépenses, 8.566 fr. 87 ; excédent de dépenses, 1.305 fr. 43 ; Excédent de recettes, 1.305 fr. 43 ; reliquat définitif, 900 francs. — Adopté.

— Budget additionnel. — Le Conseil vote le budget additionnel, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Budget primitif. — Le Conseil établit le budget primitif de 1901, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie, jeudi soir, en session ordinaire de mai, sous la présidence de MM. Henri Pouchain, maire.

La séance est ouverte à six heures. Trois conseillers sont présents : M. Dhomal, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 février, qui est adopté sans observations.

— Compte administratif du Maire. — Recettes ordinaires, 7.261 fr. 44 ; dépenses, 8.566 fr. 87 ; excédent de dépenses, 1.305 fr. 43 ; Excédent de recettes, 1.305 fr. 43 ; reliquat définitif, 900 francs. — Adopté.

— Budget additionnel. — Le Conseil vote le budget additionnel, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Budget primitif. — Le Conseil établit le budget primitif de 1901, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la mairie, jeudi soir, en session ordinaire de mai, sous la présidence de MM. Henri Pouchain, maire.

La séance est ouverte à six heures. Trois conseillers sont présents : M. Dhomal, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 février, qui est adopté sans observations.

— Compte administratif du Maire. — Recettes ordinaires, 7.261 fr. 44 ; dépenses, 8.566 fr. 87 ; excédent de dépenses, 1.305 fr. 43 ; Excédent de recettes, 1.305 fr. 43 ; reliquat définitif, 900 francs. — Adopté.

— Budget additionnel. — Le Conseil vote le budget additionnel, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Budget primitif. — Le Conseil établit le budget primitif de 1901, dans lequel sont augmentés les crédits alloués pour encours aux rétrocessions. Ce budget accuse un excédent de dépenses de 257 fr. 47, comme qui sera prélevé sur les fonds libres de l'exercice précédent : 830 ; reliquat définitif, 1.246 fr. 70.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 37 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; excédent de l'exercice 1899 : 36 fr. 21 ; Total des recettes, 1.701 fr. 79 ; dépenses, 1.665 fr. 58 ; excédent de recettes, 36 fr. 21 ; reliquat définitif, 1.701 fr. 79.

— Compte de gestion du Bureau de bienfaisance. — Total des recettes, 1.665 fr. 58 ; dépenses, 1.629 fr. 3